

Histoire des engins et techniques de pêche

Présentation synthétique

Par Jean-Paul Beucher, avec la collaboration de Patricia Barthélémy, Gérard Deschamps, Isabelle Péronnet et Erwan Duhamel.



Site web : <http://www.ifremer.fr/lth/histoire.php>

Avant-propos

Ces quelques pages sur l'histoire des engins et techniques de pêche, synthétisent les pages historiques contenues dans les ouvrages de la collection "Engins et techniques de pêche", publiés (ou à paraître) aux Editions Quae-Ifremer .

Pour acquérir ces ouvrages, vous pouvez vous adresser aux services des éditions Ifremer :

Editions Quae Brest

c/o Ifremer

BP 70

29280 Plouzané (France)

Fax : 02 98 22 45 86

Courriel : editions@ifremer.fr

<http://www.ifremer.fr/francais/org/editions.htm>

Les ouvrages sur les filets, sennes, dragues, pièges et la pêche à pieds seront bientôt disponibles.

Certaines informations et illustrations complémentaires sont extraites du document, publié en 1935 par l'Office des Pêches Maritimes (ancêtre de l'Ifremer) :

- Manuel de Pêches Maritimes Françaises, publié sous la Direction de ED. Le Danois

Sommaire

Avant-propos	3
Introduction	7
La préhistoire.....	7
Au début des temps historiques.....	7
Périodes historiques marquantes	7
L'avènement du chalut.....	8
Les techniques de pêche dans l'Antiquité.....	9
L'Egypte	9
Les peuples de Méditerranée.....	9
L'Empire romain et la Gaule antique.....	9
La Hanse et le hareng	11
La technique du filet maillant dérivant	11
Les navires.....	12
Le poisson d'argent	13
La pêche aux filets maillants et à la rogue	14
Evolution des techniques de pêche à la sardine	14
La saga morutière	17
Evolution des techniques et stratégies.....	17
Le chalutage : de la pêche abondante à la surpêche.....	18
La pêche au thon : de la madrague à la senne coulissante	21
L'histoire de la pêche au thon en Méditerranée.....	21
Le thon blanc : la pêche germonière	22
Annexes	25
La pêche littorale	27
La pêche à pied.....	27
Les filets, les pièges et autres techniques	28
La pêche dans les estuaires.....	29
La pêche littorale en mer.....	30
Coquillages : de la cueillette à la conchyliculture.....	31
La pêche aux coraux.....	33
Dans l'antiquité.....	33
Du Moyen-âge à nos jours	33
Comment pêche-t-on le corail de nos jours ?	34
La pêche à la baleine	35
Première étape : les Basques poursuivent les baleines.....	35
Les baleines se déplacent vers le Nord, la pêche devient internationale.....	36
La suprématie hollandaise au XVIIe siècle.....	36
La Restauration et les Américains.....	36
La chasse industrielle aux XIXe et XXe siècles	37
Glossaire technique	39

Introduction

Vous trouverez dans ces pages les principales étapes de l'évolution de la pêche, limitées aux seuls aspects techniques. On remarquera en particulier que l'homme a rapidement diversifié ses engins et que les techniques alternatives qui sont actuellement pressenties pour remplacer le chalut prépondérant, sont des techniques très anciennes.

La préhistoire



Si la main de l'homme fut son premier outil de pêche, la nécessité d'un outil s'est rapidement avérée. Les archéologues ont retrouvé des lances et des harpons dès la période Magdalénienne, mais aussi des hameçons taillés dans l'os, l'ivoire ou le bois.

Les hommes du Paléolithique maîtrisaient donc la pêche aux lignes. Bien que les outils utilisés aient été peu performants, ils suffisaient à satisfaire les besoins alimentaires de cette période, en raison des stocks pléthoriques de poissons. Dès le Néolithique (10 000 av JC), les premiers témoignages de l'utilisation de filets sont attestés. Cependant, la réalisation d'un filet mettant en jeu un ensemble de techniques plus complexes, cet engin reste peu utilisé, les lignes suffisant à l'approvisionnement. L'utilisation du filet, générant des captures abondantes, se développera, à l'approche de l'Age de Fer, en parallèle avec les techniques de conservation.

Au début des temps historiques



Dans l'antiquité, toutes les techniques de pêche (ligne et ses dérivés, filets) sont déjà très développées. La pêche est essentielle pour l'ancienne Egypte. La Crète utilise les éperviers. La Grèce développe les madragues. Les Romains utilisent les différentes

techniques de lignes et de filets, dont certains avec ralingues, et des engins traînant proches des chaluts.

Dès cette époque, des signes d'épuisement de la ressource apparaissent.

>> *Voir le chapitre sur les techniques de pêche dans l'antiquité.*

La chute de l'empire romain introduit de nouveaux usages. Progressivement au Moyen-âge, à l'instigation des hommes venus du nord et l'installation des Normands, des nouveaux usages, encouragés par l'église, vont conduire au règne du hareng et de la Ligue Hanséatique.

Cette pêche, qui se pratique essentiellement avec des filets maillants, prédomine rapidement et s'impose au deuxième millénaire.

Périodes historiques marquantes

L'histoire de la pêche est longue et dans ce document simplifié, nous avons choisi certaines époques importantes. Les chapitres suivants décrivent des périodes qui ont marqué, de façon emblématique, l'histoire des pêches : le hareng, la sardine, la morue ... et les annexes, des pêches particulières : pêche littorale, baleine, corail, ...

L'avènement du chalut

Bien que les ancêtres du chalut apparaissent très tôt, comme le raconte Pline qui parle de "tragula" (un filet de pêche traîné sur le fond), on peut considérer que le premier chalut fût le gangui, utilisé au XVIIIème siècle. Les dérivés du gangui, les chaluts à perche (assez proches des dragues) apparaissent au milieu du XIXème siècle. Ils étaient ouverts horizontalement par une perche en bois. Destinés à la pêche des poissons de fond et plus particulièrement des poissons plats, ils étaient munis de chaînes gratteuses pour faire lever le poisson.

La motorisation donne naissance à une nouvelle génération de chaluts de fond munis de panneaux divergents, qui ouvrent le chalut horizontalement. Ces chaluts, qui ont été perfectionnés au cours des années, sont actuellement majoritairement utilisés (90%) par les chalutiers français.

En 1965, un chalut à plus grande ouverture verticale a été mis au point pour la pêche au hareng. Le chalut pélagique à 4 faces, mis au point au Danemark, apparaît dans les années 1950. Il est également utilisé pour la pêche au hareng et pour les espèces pélagiques.

Dans les années 1960, le chalutage par l'arrière, facilitant la manœuvre, a accéléré le développement de la pêche au chalut, qui représente actuellement l'essentiel de la pêche en France à la fois en volume et en revenu.

La généralisation du chalutage a révolutionné la pêche professionnelle. Toutes les espèces (ou presque), peuvent être maintenant capturées au chalut (fond ou pélagique) : le hareng, la morue, le thon, le bar, le maquereau, la sole, la sardine, le merlu, l'anchois, la langoustine, ... ce qui n'est pas sans créer des problèmes de gestion de la ressource.

Les techniques de pêche dans l'Antiquité

L'Egypte



Dans l'antiquité, la pêche était très importante pour les Egyptiens car le poisson était leur nourriture principale. Ils pratiquaient la pêche au harpon, mais maîtrisaient aussi les techniques des lignes et des hameçons, 3000 ans av. J.C.

Des représentations explicites de scènes de pêche montrent des lignes de traîne équipées de plusieurs hameçons.

Il savaient également fabriquer des nasses en osier en forme de bouteille, souvent posées près du rivage, pour capturer poissons et crustacés.

Les Egyptiens savaient aussi confectionner des filets qu'ils jetaient dans les fleuves et en mer proche du rivage, à bord de barques.

Une illustration trouvée sur le site de Saqqarah montre l'usage d'une senne près de 2300 ans av. J.C. Ils utilisaient de long filets d'une dizaine de mètres, qu'ils tiraient le long des rives du Nil.

Les peuples de Méditerranée

La pêche de Méditerranée et de la mer Noire entrainait pour une part importante dans l'économie et les cultures antiques grecques et phéniciennes. Les techniques de stockages (viviers) et de conservation (séchage, salage, fumage et fermentation) se perfectionnant, le filet est présent dans toutes les cultures méditerranéennes, car il permet des pêches collectives abondantes.

Les Crétois pratiquaient la pêche à l'épervier. Les Grecs de l'antiquité disposaient de tous les engins dérivés des filets. Ils installèrent des madragues, pièges faits de filets montés sur des pieux, pour capturer le thon rouge qu'ils consommaient notamment mariné dans l'huile.

>> voir le chapitre sur la pêche au thon.

L'Empire romain et la Gaule antique



Comme le montre la mosaïque ci-contre, datant du Haut Empire (27 av. J.C. - 395 ap. J.C.), les Romains disposent des différentes techniques de pêche : lignes, filets ... qu'ils pratiquent à partir de barques. L'utilisation de seines, éperviers, filets maillants à ralingue et même d'engins traînants proches du chalut est attestée. Ils ont également hérité les madragues à thons des Grecs.

Les Romains apprécient les huîtres, les crustacés, et quantité de poissons venant de toutes les mers. L'ordre impérial, facilitant le commerce, permet en particulier à

la Gaule, pays de grands pêcheurs, de devenir très vite le plus grand fournisseur de poisson de l'Empire romain.

La Hanse et le hareng



La pêche au Hareng est certainement fort ancienne. Sur le littoral atlantique européen, plusieurs pays se disputent l'honneur de l'avoir pratiquée le premier ; mais, ce n'est qu'au Moyen-âge qu'apparaissent en Angleterre (709), les premiers documents ayant trait à cette pêche. Plusieurs chartes des XI^{ème} et XII^{ème} siècles signalent ensuite des donations de dîmes de harengs à différents monastères de Grande-Bretagne, prouvant ainsi qu'à cette époque la pêche au Hareng était déjà très importante. On peut dire avec certitude que la pêche danoise remonte au milieu du X^{ème} siècle, car il y eut, en 960, une grande famine en Norvège et de nombreux radeaux de harengs suppléèrent aux besoins du peuple.

C'est approximativement vers la même époque que débuta en France cette pêche qui devait prendre une importance telle que pendant longtemps, elle fut dénommée la «Grande Pêche», alors que celle de la baleine était surnommée la «Petite Pêche».

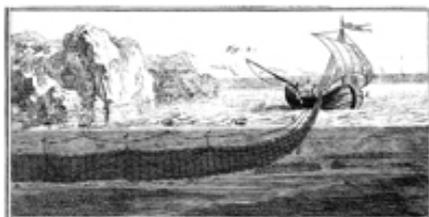
C'est au XIII^{ème} siècle que des marchands créèrent la **Hanse** (guilde, association), pour réguler le commerce maritime de la Baltique et de la mer du Nord. La **Ligue Hanséatique** organisa les pêcheries de hareng : les campagnes, la fabrication des filets, le transport, la conservation, la commercialisation. Elle géra même le déplacement des flottilles en fonction de l'abondance du poisson. Son influence disparaîtra petit à petit au XV^{ème} siècle.

Cependant, conscients du besoin de réglementer cette pêche, les souverains de l'époque promulguèrent des décrets fixant les dimensions des filets, des mailles et des périodes de pêche. Bien que les guerres franco-anglaises perturbèrent la pêche, aux XVI^{ème} et XVII^{ème} siècles, les flottilles françaises, avec toujours la même technique du filet maillant dérivant, débarquaient environ 60 000 tonnes de harengs.

Au XVII^{ème} siècle, la pêche à la morue concurrence celle du hareng, sans lui enlever son leadership. La technique ne change pas au cours du XIX^{ème}, mais l'évolution des bateaux vers des tonnages plus importants permettra d'embarquer des tessures de plus en plus longues (plusieurs kilomètres). En particulier, cela va intensifier l'activité des deux grands ports harengiers français du début du XX^{ème} siècle qu'étaient Boulogne et Fécamp.

Dans les années 1930, l'apparition des drifters mixtes, favorisera progressivement la pêche au chalut (chalut de fond à grande ouverture, puis chalut pélagique). La surexploitation de cette espèce (en particulier par la pêche minotière), amena une crise dans les années 1970, nécessitant une réglementation draconienne. La pêche française qui était d'environ 50 000 tonnes dans les années 1930 (20 % de la pêche totale en bateau), est devenue marginale et n'est plus que de 3 000 tonnes actuellement. C'est pour l'essentiel une pêche au chalut pélagique, même si l'activité traditionnelle au filet dérivant est encore pratiquée pour fournir un poisson de qualité. Le stock reste très fragile.

La technique du filet maillant dérivant



Traditionnellement le hareng se pêche au moyen de filets dérivants.

Cette technique se pratique à l'aide d'une suite de filets appelés «sennes» : assemblées les unes aux autres, celles-ci sont maintenues verticalement dans l'eau, afin que le poisson s'y prenne par les ouïes. Cet ensemble de filets,

nommé «tessure», peut mesurer jusqu'à 6 kilomètres.

La mise à l'eau s'effectue avant la tombée de la nuit. Les sennes et les quarts-à-poche (sorte de bouées) sont amarrés au halin, puis mis à l'eau par le travers du navire. Quand la tessure est «dehors», le navire est maintenu à la dérive pendant la pêche ; on abaisse alors le grand-mât pour diminuer la prise au vent.

Le virage de la tessure a lieu généralement au point du jour sur les voiliers, et vers deux heures du matin sur les drifters. Le halin est viré au cabestan et « lové » dans la cale. Au fur et à mesure de leur remontée, les quarts-à-poche sont libérés et rangés à l'avant du pont. Les matelots hissent manuellement le filet à bord, par le travers du navire, le tirent sur deux rouleaux en bois, et le secouent pour décrocher le hareng qui tombe dans les parcs à poissons appelés «gaffes» et sur le pont.

Cette opération demande au moins six heures de travail difficile aux pêcheurs, qui doivent tirer toute la longueur de la tessure, alourdie par le poids du poisson. S'il ne peut être débarqué le jour même (ou mis en glacière pour quelques jours), aussitôt pêché, le hareng est salé et mis dans des barils en bois. A terre, il subira sa préparation définitive de conservation .

Les navires



Si au long des siècles, les voiliers pratiquant la pêche au filet étaient de taille modeste, au XVIIème siècle les Hollandais, qui à cette période dominaient la pêche au hareng en mer du Nord, armaient des navires plus conséquents, les buises, qui permettaient d'embarquer des tessures beaucoup plus longues.

Vers le milieu de ce siècle, les Français abandonnèrent les grands "droggers" pour des bateaux plus petits pour pêcher le hareng sur les fonds de la Manche.

Depuis le début du XIXème siècle et jusqu'en 1957, on utilisa successivement trois types de navires ; ils sont tous équipés d'une « miche » (support du grand-mât que l'on abaisse pendant la pêche) et de rouleaux sur lesquels sont tirées et secouées les sennes.



Apparues au XVIIIème siècle, les lougres, qui étaient à l'origine des navires de guerre, sont grées pour la pêche au hareng vers 1820. Ce sont des petits voiliers à trois mâts, munis, pour remonter le halin, d'un cabestan à bras, amélioré vers 1870 par le cabestan à

vapeur.

Puis les lougres sont remplacés par les dundeeds. Voiliers à deux mâts, d'une longueur variant de 30 à 35 mètres, ils embarquent un équipage de 22 à 25 hommes et sont généralement de bons "marcheurs", solides et stables.

Au début du XXème siècle, les drifters succèdent petit à petit aux dundeeds, qui disparaissent totalement vers 1929. Ce sont des bateaux en acier, dont l'équipage est composé de 32 hommes ; d'une longueur de 35 à 40 mètres, ils sont propulsés par une machine à vapeur au charbon.

Le dernier drifter est désarmé en 1957. Avec lui, cesse la tradition de la pêche au filet dérivant qui, hormis sur les caïques d'Yport et d'Étretat, est remplacée par le chalutage.

A consulter : http://www.ifremer.fr/francais/produits/poisson/hareng/marin_hareng_2000oct.pdf

Le poisson d'argent



L'histoire d'amour entre le poisson d'argent et les hommes a commencé il y a bien longtemps. Les Romains de l'Antiquité étaient friands de "*dame sardine*" qu'ils consommaient salée, confite ou fumée.

Bien qu'habitué à la sardine de Méditerranée (un peu plus petite), ils appréciaient aussi la sardine atlantique et la Gaule romaine devint le fournisseur essentiel de ce poisson. Ils étaient très friands du "garum", une sauce de poisson, obtenue par pressage, qui agrémentait leurs plats préférés.

Sur les côtes bretonnes, en particulier en baie de Douarnenez, on trouve trace de grandes cuves à salaison où le poisson marinait pour fournir cette sauce ainsi que des sardines confites (la conserve d'alors), que l'on retrouvera au cours des siècles suivants.

Après la chute de l'Empire romain, cette activité a permis de nourrir les populations côtières. On retrouve peu de traces écrites sur la pêche à la sardine au Moyen-âge, mais on sait que, dès le Xe siècle, La Rochelle était un centre important de pêche et de salaison. Au XIIe, la sardine était consommée à Paris et jusqu'en Flandres. Aux XIVe et XVe siècles, il est fait mention de presses à sardines en Bretagne et les presseurs bretons vendaient leurs sardines en Angleterre et jusqu'en Espagne.

L'essor de la sardine

Toutefois, il faut attendre le XVIe siècle pour que démarre ce qui allait devenir l'âge d'or de la pêche à la sardine, période où sa pêche devient un élément économique déterminant.



Dès le XVIIIe siècle la Bretagne prend un ascendant en débarquant plus de la moitié de la production française. Des ports apparaissent, d'autres s'agrandissent. En 1717, Douarnenez, considérée comme la capitale des sardines de première qualité, ne vit plus que par la sardine. En 1759, l'unique commerce de Belle-Île est celui de la sardine.

A la fin du XVIIIe siècle, plus de 15 000 personnes en Bretagne vivent de la sardine : de la pêche, de son traitement (presses) et de sa commercialisation.

Le procédé de conservation de Nicolas Appert va décupler l'importance du commerce de ce poisson. En 1829, apparaît la fameuse petite boîte en fer blanc dans laquelle seront rangées les sardines à l'huile. Ce procédé relance la pêche, après une période creuse due aux guerres et aux difficultés d'approvisionnement en roque (appât).



En 1880, la France possède 200 usines de traitement de la sardine.

Vers 1990, le filetage des grosses sardines a ouvert de nouveaux débouchés à la conserverie.



A la fin du XIXe siècle l'activité du littoral breton est fondée sur l'industrie sardinière.

Une grave crise (la sardine a déserté les côtes bretonnes) intervient entre 1902 et 1909. Mais en 1910, 3700 bateaux et 20 000 marins pêchent la sardine entre Camaret et Le Croisic, faisant travailler environ 30 000 personnes dans les conserveries. En 1935, Douarnenez reste le port sardinier par excellence, débarquant près de 6 000 sur les 15 600 tonnes de poisson débarquées en Bretagne, production nettement supérieure à celles de toutes les autres régions réunies (Algérie comprise).

La pêche à la sardine de nos jours

La pêche à la bolinche est pratiquée en Espagne et au Portugal, elle est à nouveau pratiquée par les pêcheurs français, bretons et basques, dans le golfe de Gascogne. La pêche au chalut est redevenue marginale.

La sardine n'est pas soumise à quotas (TAC), seules des mesures techniques comme une taille minimale (11 cm) et la taille des mailles des engins de pêche sont appliquées. Des mesures sont prises localement (limitation du nombre de licences, par exemple), pour éviter une baisse des cours qui serait préjudiciable à la rentabilité de cette activité.

Dans le cadre de l'Union Européenne, les scientifiques espagnols, portugais, anglais et français collaborent pour surveiller et tenter d'expliquer l'évolution de cette ressource.

La pêche aux filets maillants et à la rogue

Pendant des siècles, la technique n'a que très peu évolué. Les noms diffèrent en Méditerranée où les bateaux s'appellent "mourres de pour" et le filet maillant "sardinal", mais on n'utilise pas d'appât (rogue).

Dans l'Atlantique, à partir de chaloupes, on mouille des filets droits, maillants, retenus en surface par des flotteurs en liège. On appâte avec la rogue (un mélange à base d'œufs de poissons) tout le long du filet. Les sardines attirées, se prennent par les ouïes dans les mailles. Quand le filet est assez lourd les lièges plongent et on relève doucement les filets, en démaillant au fur et à mesure, avec précaution, les sardines, poissons fragiles.

Au début du XXe siècle, on pêche toujours la sardine comme en 1500.

Arrivée sur le lieu de pêche, la chaloupe est démâtée. Les marins maintiennent le bateau nez au vent, à l'aide des avirons. Pendant ce temps, le filet (de 30 à 45 m de long sur 5 à 10 m de haut), est mouillé par l'arrière et la rogue est répandue de chaque côté, au fur et à mesure, par le patron.

Puis c'est l'attente. Au moyen des avirons, le filet doit être maintenu dans la "lime", la traînée blanche que laisse la rogue, et cela pendant des heures. Quand suffisamment de sardines sont maillées, le patron donne l'ordre du virage.



Au début du XXe siècle, pour pêcher plus au large, le tonnage des chaloupes augmente.

Mais elles deviennent plus difficilement manœuvrables. Les pêcheurs vendéens, imités bientôt par les bretons, utilisent alors une annexe pour manœuvrer le filet.

Pour le mouillage du filet, les pêcheurs bretons utilisent un (ou des) canot(s), la

chaloupe (ou un cote sardinier) restant au mouillage. Plus au sud, on utilisera des doris.

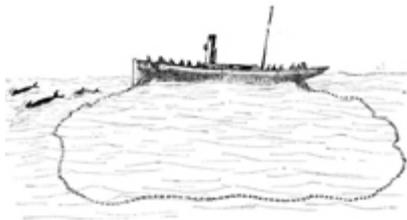
Evolution des techniques de pêche à la sardine



La technique a peu évolué jusqu'au début du XXe siècle. Il faut, toutefois, signaler une nouvelle méthode de tannage des filets, utilisant le sulfate de cuivre, qui donne de superbes images de "**Filets Bleus**", séchant au mâts des chaloupes, dans les ports bretons.

Pour la pêche aux grosses sardines, on s'inspira de la pêche au hareng, pour mouiller de long filets (des tessures de 400 à 500 m, munies d'une bouée lumineuse), dérivants seuls, pendant la nuit et que l'on relève au petit matin.

Si les améliorations des navires étaient encouragées, les innovations des filets furent systématiquement contestées. L'utilisation des sennes à la fin du XIXe siècle fut considérée par certains comme responsable des pénuries de sardines, en particulier dans les années 1902-1909. Cette période engendra également la contrebande de sardines pêchées en Espagne. La grande senne Belot, fortement contestée et difficilement manœuvrable, fut abandonnée. En 1882, la senne Guézennec défraya la chronique. Les querelles durèrent une cinquantaine d'années pour autoriser enfin les sennes en 1932. Et ce fut alors une nouvelle senne tournante, utilisée sur les côtes d'Espagne, qui se répandit dans le golfe de Gascogne, la bolinche.



Cette senne dispose d'anneaux coulissants au niveau de sa ralingue de fond. Après avoir entouré le banc de sardines avec le filet, on resserre le fond (boursage). Les poissons pris au piège peuvent alors être capturés vivants à l'aide d'une salabarde, sorte de grande épuisette.

En Méditerranée, on utilise une senne tournante et coulissante du même type.

A l'apparition du chalut pélagique, le nombre de bolincheurs a nettement diminué. Mais, depuis 1995, leur nombre augmente chaque année et le tonnage qu'ils débarquent est en constante progression, atteignant 14 000 tonnes en 2005, soit 96% des débarquements français en Atlantique, contre 50% en 1996. Dans le golfe de Gascogne, la pêche de la sardine au chalut pélagique est redevenue marginale.

La saga morutière



Du XI^{ème} au XII^{ème} siècle, la pêche à la morue est exclusivement norvégienne. Au XII^{ème} siècle, le Danemark, l'Allemagne, les Pays Bas et les Iles Britanniques s'y intéressent à leur tour, puis dès le XIII^{ème} siècle, les ports de la Flandre et de la Haute Normandie. Les zones de pêche s'étendent : après la mer du Nord, ce sera l'Islande.

Dès 1500, la pêche à la morue représente un avantage indéniable dans l'approvisionnement en poisson de l'Europe de l'ouest. Elle s'ajoute aux monopoles de la sardine et du hareng. Une pêcherie de morue se met en place sur Terre-Neuve, initiée semble-t-il par les Basques. Au XVI^{ème} siècle, les armements pour les terres neuves se font sur bon nombre de ports de la Manche, tant en Normandie qu'en Bretagne. Au début du XVIII^{ème} siècle, ce sont près de 500 bâtiments français qui traversent l'Atlantique, en provenance des ports de la Manche et de toute la façade atlantique.

Evolution des techniques et stratégies

Pendant tous ces siècles, la pêche à la morue se fera à la ligne. Cependant, les stratégies vont évoluer.

La première époque est sédentaire



Les navires conduisent aux bancs des équipages qui vont s'installer sur le rivage de l'île et pratiquer la pêche à partir de chaloupes armées par seulement trois hommes. L'abondance des prises réclame un personnel plus important à terre. Le poisson est ramené chaque soir sur le rivage pour

y être conditionné.

La morue est séchée sur des échafauds ou à même le sol. On parle alors de morue sèche. Les chaloupes sont des gros canots de huit mètres de long environ, qui peuvent être armés avec une misaine au tiers, un foc et un tape-cul. Une seule chaloupe suffit à alimenter chaque entreprise.

La pêche errante sur bancs

Pour suivre les déplacements du poisson, un nouveau mode de pêche est venu concurrencer le précédent : la pêche errante sur bancs. L'équipage, fort d'une trentaine d'hommes, pêche à la ligne, à partir du gros bateau (dundee, goélette). Le poisson est travaillé chaque jour, paré, nettoyé, salé et mis en cale. Dans ce cas, on parle de morue verte. Jusqu'en 1780, cette technique est la seule utilisée.



La pêche s'effectuant sur le pont, les hommes ont besoin d'une protection contre les effets perçants d'un climat froid et humide. Les Bretons et Granvillais s'abritent derrière une longue toile goudronnée tendue d'un bord à l'autre du pavois. Les Normands sont équipés d'une sorte de bouclier individuel, le theux.

Encapuchonné et protégé par un tablier de cuir et des mitaines, chaque lignotier s'installe dans un tonneau qui constitue son poste de travail.

La pêche aux lignes de fond à partir de chaloupes

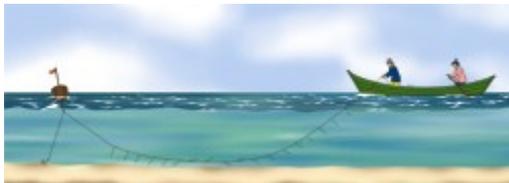
En 1789, le capitaine Sabot de Dieppe eut l'idée d'utiliser la chaloupe du bord pour aller mouiller des lignes de fond. Il retrouvait ainsi les usages qui avaient vu le jour en Norvège dès 1550 (à l'époque cette pratique avait été considérée comme excessive et par conséquent interdite).

Ces lignes, comportant des centaines d'hameçons étaient relevées deux fois par 24 heures. Les captures furent importantes au point que le bateau se vit dans l'obligation de faire deux voyages durant la saison.

En dépit de pertes de chaloupes, ce mode de pêche s'imposa chez les marins. La technique, une fois éprouvée, se mit à évoluer progressivement. Au départ, une seule chaloupe assurait la pêche, le canot restant à bord pour des raisons de sécurité. En 1815, le canot se mit aussi à pêcher. Vers 1840, celui-ci fut remplacé par une seconde chaloupe, l'effort de pêche se stabilisant alors à un total de 70 paquets de lignes par navire.

La pêche au doris

En 1876, le doris entre dans la pêcherie en provoquant une véritable mutation du métier. Deux ans plus tard, l'usage de cette embarcation plus légère se généralise.



Déjà utilisé par les goélettes américaines, ce type d'embarcation se révèle plus facile à manœuvrer. Peu encombrant, ne réclamant que deux hommes d'équipage, le doris pouvait embarquer 24 pièces (palangres) de 75 brasses chacune. A raison de 10 à 12 doris par navire, on constate que la capacité de

pêche progresse de façon notoire.

Non seulement la puissance de pêche intrinsèque des navires augmente, mais le nombre de ces navires également.



Remarque : En Islande cependant, les techniques n'évoluent pas aussi vite. Les goélettes restent fidèles à la pêche errante sur banc. Les hommes pêchent du bord, la ligne passant dans un support adapté, la mecque (ou mèque), pour éviter que le frottement n'entame le plat-bord. La ligne est filée jusqu'au fond, et est remontée en permanence d'une brasse ou deux pour attirer le poisson.

Le chalutage : de la pêche abondante à la surpêche

A partir de 1898, la pêche morutière s'installe dans une certaine routine, qui va durer jusqu'en 1905. Après cette date, les saisons seront plus en demi-teinte, les unes décevantes, les autres très bonnes. Le poisson remonte dans le nord et on perd du temps pour le retrouver. La campagne 1910 sera malgré tout exceptionnelle.

L'horizon de la pêche morutière va s'assombrir avec le premier conflit mondial. L'arrivée progressive des chalutiers n'est pas encore perçue comme une menace. Quand la grande guerre prend fin, un grand nombre de navires a été détruit. De nouveaux voiliers seront reconstruits, mais la vapeur prend le dessus un peu plus chaque année.

Les chalutiers enregistrent d'emblée de très bons résultats. Pour la campagne de pêche de 1938, le rapport est respectivement de 2000 tonnes pour 250 tonnes pour la pêche aux filets. La production mondiale devient pléthorique et quelque peu excédentaire, entraînant une

baisse des cours. Ces moindres revenus pour les voiliers leurs sont fatals. Le dernier voilier terre-neuva est désarmé en 1948 à Saint Malo.

Quant à la pêche d'Islande, elle avait déjà disparu. La flotte, éprouvée elle aussi par la guerre, ne s'est pas reconstituée. La concurrence des chalutiers, la cherté de la construction, le manque de subventions ont contribué à ce naufrage. Par ailleurs, la question de la motorisation n'a pu être résolue du fait de la relative petite taille des bateaux. Ajoutons que l'insuffisance en matière de stockage s'est révélée catastrophique en 1922, quand le gouvernement islandais a interdit le transbordement des produits de la première pêche dans ses eaux territoriales, a fortiori dans les ports. Les bateaux se retrouvaient dans l'obligation de couper la campagne en deux voyages, ce qui occasionnait une perte de temps préjudiciable. **Après avoir été la première productrice de morue au monde, la France se retrouve en 1930 à ne produire plus que 6% du total mondial.**

Activité économique de premier ordre au XVIIe et surtout au XVIIIe siècle, la pêche à la morue reste importante au XIXe siècle, mais est sur le déclin au XXe siècle. Les voiliers ont pu exercer leur activité durant une période de refroidissement général des eaux du nord-ouest Atlantique. Mais, quand la formidable puissance de pêche des chalutiers a été mise en service, le réchauffement des eaux était déjà en cours. En 1982, les prises chalutières étaient à leur plus haut niveau et des signes inquiétants de surpêche sont alors apparus. Les avancées de la technologie, masquant la réduction des stocks, assurent toutefois de bons résultats apparents. Mais l'effondrement ne se fait pas attendre et, en 1992, la pêche est fermée en totalité. Depuis, en dépit de ce moratoire, les stocks ne se sont pas reconstitués. Pour ce qui est de la présence française à Terre Neuve, c'est en 1987 que la dernière campagne de pêche s'y est déroulée. Après 500 ans d'assiduité aux bancs, la saga morutière française tournait la page.

La pêche au thon : de la madrague à la senne coulissante



L'histoire de la pêche aux thons en France concerne essentiellement deux espèces. Le thon rouge que l'on trouve principalement en Méditerranée, le germon



que l'on pêche surtout en Atlantique.

Remarque : on a pêché aussi le thon rouge dans l'Atlantique (ouest et nord), à certaines périodes, mais cette pêche était souvent épisodique, en raison des modifications des habitudes migratoires de ce poisson.

Cette pêche est donc restée longtemps saisonnière (environ 4 mois par an), ce qui a poussé certains à suivre les bancs de thon jusque dans les eaux tropicales, en armant des navires de forts tonnages, pratiquant la senne tournante, pour la pêche destinée aux conserveries.

L'histoire de la pêche au thon en Méditerranée

Dès l'Antiquité on pêche le thon rouge en Méditerranée. A Chypre des fouilles attestent la pratique de cette pêche dès le 7ème millénaire av. J.C. La pêche se pratiquait à la ligne ou à la senne de plage. Puis, en observant les migrations du thon, les Phéniciens et les Grecs mirent au point un mode de capture à partir de filets, la madrague (du grec *Mandra-ago*)

La technique de la madrague



Inventée par les Phéniciens, la pêche à la madrague est utilisée par les Grecs de l'Antiquité pour capturer le thon rouge qu'ils consomment notamment mariné dans l'huile. Les Arabes ont perfectionné ce système de capture, répandu tout autour de la Méditerranée.

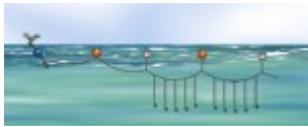
La madrague est composée d'un ensemble de filets montés sur des pieux, répartis en quatre chambres communiquant entre elles. Les thons venant de l'est, longent la côte française et sont poussés vers le piège par d'autres filets soutenus par des barques alignées. Ils avancent ainsi vers le rivage de chambre en chambre, jusqu'à la dernière. Dans celle-ci, le filet de fond peut être relevé.

Autrefois, les poissons ramenés en surface étaient harponnés et assommés avant d'être conditionnés. (Aujourd'hui on préfère les capturer vivants).

En France aux XVIIe et XVIIIe siècles, pour mettre en place une telle installation dans les calanques, il était nécessaire d'obtenir des autorisations royales, moyennant bien souvent une contrepartie financière. Mais, sous la pression des pêcheurs qui étaient hostiles à ces entreprises, les madragues seront supprimées en 1851. Toutefois, cette technique qui n'avait pas évolué depuis le XVe siècle était encore utilisée dans les autres pays riverains de la Méditerranée (Italie, Espagne, ...) au début du XXe.

La palangre à thon rouge et la senne tournante

Au début des années 1970, les madragues ont laissé la place à la palangre et à la senne.



La palangre à thon rouge est constituée d'une ligne mère supportant les avançons qui ont une longueur variant de 20 à 37 mètres. Tous les 6 ou 10 avançons une bouée (ou un flotteur) soutient la ligne mère. Aux extrémités, et à intervalles réguliers, des bouées pavillons ou des balises radios signalent la présence de la palangre.

L'ensemble comprend 20 à 60 éléments pour un total d'environ 650 hameçons. Certains engins peuvent atteindre plusieurs dizaines (voire une centaine) de km, soit 1500 à 2500 hameçons. Le mouillage a lieu le soir et la palangre est relevée au bout de quatre heures environ.

La senne tournante est un long filet (plusieurs centaines de mètres, sur une hauteur de 100 à 200 m), qui entoure le banc de poissons. Un système de coulissage permet de fermer (bourser) le fond du filet, piégeant ainsi les thons qui sont ensuite hissés vivants à bord du navire.

60% à 70% des captures de thon rouge sont actuellement faites à la senne, le reste se répartissant entre la palangre, la pêche à la canne, la thonaille ou courantille (filet maillant emmêlant) et la madrague. *(Bien qu'équipée de répulsifs acoustiques à cétacés, la thonaille est interdite depuis 2005 dans certaines zones).*

La flottille française des senneurs s'est rapidement modernisée ; une partie importante des captures n'est plus débarquée, mais mise en piscine pour l'embouche (voir ci-dessous).

Le marché sushi-sashimi

Sur ce marché le thon rouge est une espèce de haute valeur marchande. Les thons de qualité peuvent être vendus plus de 100\$/kg (et même jusqu'à 500\$/kg). Ce phénomène, initié par les japonais au milieu des années 1980, a fait croître la production (essentiellement méditerranéenne). Cette demande de thon vivant a également entraîné l'extension de l'embouche : capturés vivants à la senne, les thons sont engraisés en captivité pour atteindre la qualité de chair demandée.

Ceci a entraîné une surexploitation devenue préoccupante. L'Union Européenne veut imposer des mesures drastiques.

A consulter : <http://www.ifremer.fr/com/dossier-presse/21-08-06-zoom-thonrouge.pdf>

Le thon blanc : la pêche germonière



Le thon blanc ou germon est un poisson pélagique qui se pêche en haute mer. Sa pêche apparaît au XVIIIe siècle. Elle est pratiquée par les Basques, toutefois à distance limitée des côtes, car les chaloupes utilisées ne sont pas pontées.

Pratiquée occasionnellement dans le Morbihan et à l'île d'Yeu, cette pêche consiste à traîner des lignes d'une vingtaine de brasses

équipées d'un hameçon.

Au début du XIXe siècle, la pêche au germon s'étend et devient une pratique commune aux Sables-d'Olonne, à l'île de Ré et à Groix.

La pêche aux lignes de traîne



C'est à Groix que cette pêche va prendre une ampleur inégalée (260 bateaux en 1910). Le dundee-thonier, apparu en Angleterre dès 1860, va s'imposer à partir de 1890, en remplacement des chaloupes difficiles à manœuvrer.

La conserverie va intensifier cette pêche (en 1860, une première usine s'ouvre à Groix). En 1935, la flotte thonière française est riche de 874 unités, réparties du sud Bretagne à la Vendée.

Les thoniers résistent à la motorisation ("le bruit du moteur ferait fuir le poisson"). Le coût de l'installation freine également cette motorisation, le bateau n'étant utilisé que 4 mois dans l'année.



Louis Krebs de Concarneau eut l'idée de concevoir un bateau mixte. Dès 1936, apparurent des chalutiers-thoniers, qui permettaient de pratiquer la pêche au chalut dans les périodes sans thons, et à la ligne de traîne pendant les 4 mois de la saison. Ce type de navire est encore utilisé de nos jours, même si on remarque une tendance à se spécialiser de plus en plus sur la pêche d'autres espèces, au chalut, au détriment de la pêche germonnière à la ligne.

La pêche à l'appât vivant



Au début des années 1950, les Basques qui font du thon leur cible privilégiée, vont adopter une nouvelle technique mise au point en Californie 25 ans plus tôt. Le poisson est pêché à la canne. En 1954, les Concarnois suivent l'exemple. L'apparition de chambres froides dans la cale va permettre une meilleure

conservation.

L'appât est pêché à la senne, avant de se rendre sur les bancs. Les appâts (anchois, sardines) sont jetés à l'eau et quand la matte de thon arrive les hommes lancent leur lignes à l'aide de cannes de 2 à 5 m de long. Les premiers résultats étant un succès, un nouveau navire apparaît, le clippeur-canneur et ce mode de pêche se répand sur toute la côte atlantique, de la Bretagne à la Galice.

L'évolution vers les thoniers-senneurs

La technique de pêche à l'appât vivant reste très active sur les côtes d'Espagne. Ce n'est pas le cas en France. La pêche au germon sur nos côtes étant saisonnière, les thoniers-clippers eurent l'idée de suivre les thons, en hiver, jusque sur les côtes africaines, pour améliorer la rentabilité de leurs armements.



Pour capturer en quantité ces germions, ils évoluent vers une technique plus rentable, qui permet cependant de conserver les poissons vivants : la senne tournante coulissante. A partir de 1965, cette nouvelle technique sera adoptée progressivement. Comme en Méditerranée, cette nouvelle orientation va engendrer la construction de thoniers-senneurs de 70 m et plus, pour la pêche tropicale des différentes espèces de thons (Germon, Listao, Albacore, Patudo). Le conditionnement du

poisson est fait à bord ou, le plus souvent, sur un cargo-congélateur accompagnateur.

L'avenir de la pêche germonière en France

Une reprise en 1987, grâce au filets maillants et au chalutage, fut brusquement interrompue en 2002, par l'interdiction des filets maillants. Les chances de survie du métier sont liées au chalutage et au projet d'automatisation des palangres.

Annexes

La pêche littorale

La pêche littorale est celle qui se pratique sur la côte elle-même, à pied, sur l'estran, ou en bateau, au moyen de petites barques, à proximité du rivage.

Dès la préhistoire, les hommes riverains des mers, cherchèrent à cueillir, puis à piéger poissons et coquillages, pour se nourrir. Et pour pourchasser leur proies, certains s'aventurèrent sur des embarcations de fortune, prémices de la navigation.

Au cours des âges, les techniques de pêche et de navigation se perfectionnèrent. Cette pêche littorale est encore pratiquée de nos jours, bien souvent comme loisir, mais aussi de façon professionnelle.

La pêche à pied

Elle est définie par un seul critère : elle s'exerce sur le long du rivage sans recours à une embarcation.

Le premier outil des pêcheurs à pied est la main. De nombreux coquillages peuvent être cueillis sur les grèves, les plages ou sur les rochers.



Puis, à l'aide d'instruments rudimentaires (crochets, pics, crocs, lames, râtaeux, fourches, bèches, ...), les pêcheurs à pied peuvent détacher les animaux qui adhèrent aux rochers, désensabler ceux qui s'enfouissent, comme les coques et autres bivalves, ou dénicher ceux qui se cachent dans les trous des rochers (crabes, langoustes, homards, poulpes, ...).

Pendant de nombreux siècles, cette cueillette était une ressource complémentaire pour les paysans riverains ou les familles de pêcheurs. Pratiquée par d'anciens matelots invalides, des femmes et des enfants, cette pêche apportait un revenu non négligeable.

L'utilisation des lignes, lancées de la côte ou des digues, permettait également de pêcher différents poissons (maquereaux, bars, mullets, ...). Peu à peu, les techniques de filets, plus productives, furent instaurées sur le rivage de façon plus professionnelle (voir le chapitre suivant).

Toutefois, la pêche à pied demeure une activité professionnelle réglementée, soumise à la détention de permis. Elle intéresse plus de 700 professionnels en Bretagne. Elle est aussi une pêche de loisir, pratiquée par un nombre important de personnes, notamment sur les côtes de la Manche et de l'océan Atlantique, les jours de grandes marées.

Les crevettes

Depuis des siècles, la pêche à la crevette se pratique avec différents filets. Les épuisettes ou haveneaux servent surtout à la pêche des crevettes roses dans les rochers et des crevettes grises sur les plages de sable à marée basse.



Jusqu'au milieu du XXe siècle, sur les plages basses du Nord, sur les côtes du golfe de Gascogne, cette pêche faisait l'objet d'une petite industrie. Elle se pratiquait à marée basse, à l'aide de grands haveneaux connus sous le nom de "Filadières" ou de "Rets à sauterelles".

Sur les zones littorales, dans les estuaires en particulier, la pêche à la crevette peut se faire à l'aide de casiers ou de filets qui sont mouillés à partir de barques.

Les crevettes sont également pêchées au chalut. Dès 1935, la réglementation était très sévère, et cette pêche fort décriée, en raison des captures simultanées d'un grand nombre d'alevins.

Ces dernières années, la mise au point de chaluts sélectifs pour la pêche à la crevette, permet d'épargner les petits poissons et de limiter considérablement les rejets.

Les filets, les pièges et autres techniques



Pour piéger poissons et crustacés, les pêcheurs littoraux adaptèrent les techniques de filets et autres pièges comme les nasses (voir ci-contre, une nasse à anguilles) ou balances et carrelets. Ils déposaient les nasses sur les vasières, dans les estuaires ou près des rochers, mouillaient les carrelets à partir du rivage ou de petites embarcations.

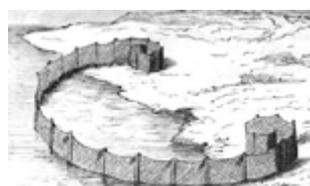
Peu à peu ils installèrent des pièges de plus en plus grands et décidèrent de fixer au sol ces installations, ce qui donna les parcs, madragues et autre "pêcheries".

Les parcs et les pêcheries

Il s'agit d'installations fixes mises en place par les propriétaires des terrains contigus. Comme les madragues en Méditerranée (voir la pêche au thon), elles se développèrent sur le littoral français sous différentes formes : bas-parcs, pêcheries, hauts-parcs, verveux, courtines, louves

...

D'origine très anciennes (des autorisations attestent de leur existence dès le XI^e siècle), elles ont perduré jusqu'au milieu du XX^e siècle.



Ces filets ou constructions fixes étaient utilisés sur toutes les côtes françaises et notamment en Manche, où se développèrent les "pêcheries" : enceintes de pierres sèches, de pieux et de clayonnage en forme de V, dont



l'ouverture est dirigée vers le rivage.

Ces installations recouvertes à marée haute, piègent les poissons et crustacés lorsque la mer se retire. A marée basse, les pêcheurs peuvent récupérer, soit au pied du filet, soit dans les bourraches (nasses en osier), les animaux piégés. Mais, les algues et détritiques accumulés à la base du filet, piègent le frai et les poissons immatures.

La nocivité de ces techniques fût dénoncée très tôt par les marins pêcheurs. Les conflits entre l'administration et les propriétaires furent nombreux. Des réglementations de plus en plus sévères furent mises en place et aboutirent finalement en 1852 à l'interdiction de nouvelles créations. En 1904, il fut décidé de leur suppression progressive par voie d'extinction de leurs détenteurs.

Finalement, leur coût d'entretien devenant trop important, leur rentabilité n'était plus assurée et ces parcs et pêcheries disparurent au profit des parcs à huîtres et aux bouchots pour la culture des moules. Toutefois, comme les madragues en Méditerranée, il subsiste encore, en baie du Mont-Saint-Michel, des tésures et des pêcheries fixes, conservées pour leur intérêt patrimonial et touristique.

Les filets maillants

Les filets utilisés au large, pour la pêche aux sardines par exemple, étaient aussi mouillés dans la zone littorale. Ils permettaient de piéger les poissons qui s'approchaient trop près des côtes, notamment maquereaux, sardines et bars, mais aussi des espèces plus coutumières de cette zone littorale, comme les mulets, sprats, esturgeons, saumons, rougets barbets, orphies, truites de mer ...

La technique était analogue à celle de la pêche hauturière, filet maillant dérivant, attaché à une bouée et à la barque, bien souvent de nuit.

Certaines pêches de loisir utilisent toujours ce genre de filets.

Les sennes de plage

L'utilisation de sennes était courante sur les rivages du Nil, comme l'attestent les fresques du tombeau de Ti. Cette pratique est donc très ancienne et a été utilisée sur toutes les côtes de France pendant des siècles.



Source : bibliothèque Cessole - Nice

La senne est un filet beaucoup plus long (15 à 20 m) que haut, lesté au bas de plombs et soutenu par des flotteurs dans sa partie supérieure. Le filet, fixé par une de ses extrémités, est mouillé en mer depuis une barque en un mouvement ramenant l'autre extrémité sur la plage, de façon à former une poche. La senne est alors halée à bras, les haleurs tirant de chaque côté en se rapprochant peu à peu les uns des autres, puis tirée sur le rivage.

Différentes sortes de sennes de plage étaient employées, chaque type étant adapté à la capture d'une espèce particulière : sprat, mulot, éperlan, lançons ...

Toutefois, la plupart de ces sennes récoltaient diverses espèces (soles, plies, turbots, limandes, flets, vieilles, merlans, orphies, bars, petit congres, dorades, ...). Mais, en raclant sur le fond, elles n'épargnaient rien et constituaient un piège pour les alevins et le frai (sardine, sole, ...). Cette pêche d'un grand nombre d'immatures, inutilement détruits, conduisit à une réglementation de plus en plus sévère. Pêche traditionnelle, elle est réglementée dans les Dom-Tom et désormais interdite en France métropolitaine (sauf autorisations particulières dans le pays niçois).

La pêche dans les estuaires

Les estuaires et les étangs littoraux ont été très tôt exploités par les hommes. Toutes les techniques déjà décrites furent utilisées, notamment les filets et les pièges qui en découlent : nasses, madragues, maniguières, verveux, courtines, bas-parcs ... Des filets sont installés aux embouchures ou dans les chenaux qui font communiquer l'étang et la mer (les « graus »). Les nasses, utilisées depuis l'Antiquité, permettent de piéger, entre autres, les anguilles et des crustacés comme les homards. Les pêcheurs les plus experts se contentaient d'une foëne pour harponner les anguilles et poissons plats qu'ils repéraient du haut de leur barque.

Au Ier siècle, Pline l'Ancien décrit la pêche des mulots, qui, piégés par les dauphins barrant l'embouchure, venaient se prendre dans les filets que les pêcheurs jetaient de leurs barques. Les dauphins, appelés en renfort par les villageois, étaient alors récompensés par une pâte, composée de pain et de vin, dont ils raffolaient.

Les embouchures de rivières étaient propices à toutes captures. Ainsi dans la rivière d'Étel, les intrépides femmes « pêcheuses » de Saint-Cado maniaient leurs avirons avec dextérité pour prendre dans leurs filets les crevettes qu'elles allaient vendre au port .

L'anguille et la civelle

L'anguille est un poisson amphihaline (vivant en eau douce et en eau salée), et sa migration passe par les estuaires. Les larves sont acheminées par les courants, à partir des Sargasses où les anguilles argentées femelles vont pondre. Ces larves arrivent dans nos estuaires du golfe de Gascogne et se transforment en civelles (ou pibales). Et là, commence la première capture. Dès le XVe siècle, la civelle est pêchée pour agrémenter les repas des riches bourgeois Nantais. Autrefois, les civelles se pêchaient en grande quantité. Il y a 50 ans, il n'était pas rare de pêcher 500 kg de civelles en une nuit dans l'estuaire de la Loire. Vu leur abondance, elles étaient bon marché, et parfois utilisées pour le fumage des terres ou la fabrication de colle. La technique de pêche est spécifique. On utilise de grands tamis, avec un maillage très fin, que l'on remorque à partir de petites embarcations (moins de 8 m). Cette pêche est maintenant réservée aux professionnels et est très réglementée.

A cette surpêche des décennies passées, il faut ajouter différents phénomènes d'aménagement du territoire qui ont entraîné une pollution et l'apparition de parasites ou qui constituent des obstacles à la migration vers les rivières (barrages). Tout cet ensemble a fait chuter cette abondance de civelles en même temps que le nombre d'anguilles. Actuellement une pêche de 5 kg est devenue une bonne pêche. Sa rareté en fait maintenant le nouvel « or blanc des estuaires ». Les civelles sont toujours consommées frites par les Espagnols et sont maintenant importées vivantes par les Chinois pour l'aquaculture des anguilles fort prisées dans les pays asiatiques, en particulier au Japon. L'anguille, autrefois considérée comme un nuisible, est pêchée à la ligne (en partie par la pêche récréative) et à la nasse (par les professionnels). L'anguille est, depuis 2007, inscrite à l'annexe II de la Convention sur le commerce International des Espèces et flores menacées d'extinction (CITES). Des études sont en cours pour obtenir une gestion plus rigoureuse et endiguer le phénomène de raréfaction dont est victime cette espèce. Le projet européen « INDICANG », initié par l'Ifremer, réunit tous les pays concernés pour analyser le phénomène dans tous ses aspects (la pêche de la civelle n'étant pas le seul phénomène intervenant), et proposer des solutions.

A consulter : <http://www.ifremer.fr/indicang/>

La pêche littorale en mer

Cette pêche qui se fait à bord d'embarcations légères (barques, canots, ...) utilise les techniques des marins pêcheurs : lignes, palangres et filets. Longtemps pratiquée comme un apport complémentaire pour les familles de pêcheur, elle est devenue essentiellement une pêche de loisir, pratiquée par les plaisanciers et quelques pêcheurs à la retraite.

La pêche en plongée

Depuis l'Antiquité, les pêcheurs plongeurs récupèrent au fond de l'eau les différents animaux que leurs ancêtres récoltaient à pied.

C'est le cas des **éponges**, qui, dès que leur exploitation sur le littoral proche ne fut plus possible, furent recherchées sur des fonds plus profonds, par des plongeurs en apnée. Différentes espèces furent ainsi récoltées pendant des siècles pour un usage domestique. Les espèces les plus fines, réservées à la toilette des élégantes du XIXe siècle, étaient pêchées dans les mers chaudes : Méditerranée, puis Caraïbes. Au début du XXe siècle, des goélettes grecques et françaises, embarquant une vingtaine de plongeurs, exploitaient encore les rivages d'Afrique du Nord.

Le phénomène est identique pour le **corail** : voir le chapitre sur "la pêche aux coraux".

Quant aux **perles**, si, à une certaine époque et jusqu'au milieu du XVIIIe siècle, on pêcha en Charente des "patagaux" (perles de moules d'eau douce), l'essentiel de la pêche perlière est faite en Polynésie. Pour éviter une surexploitation des huîtres perlières, cette pêche fut réservée, dès 1893, aux "*pêcheurs à nu*" (sans scaphandre), qui pouvaient descendre en apnée jusqu'à 40 m de profondeur. Actuellement l'essentiel de la production se fait en culture.

A consulter : <http://www.ifremer.fr/cop/filiere-perliculture/index.htm>

Le goémon et le varech

Bien souvent on confond les deux. Toutefois, on distingue en général les goémons qui regroupent différentes algues (fucus, laminaires, ...) et les varechs qui sont des plantes à fleurs (zostères et posidonies) qui constituent ce qu'on appelle communément les "herbiers".

Quoi qu'il en soit, ce sont essentiellement les algues qui ont fait l'objet au cours des âges d'une utilisation plus ou moins intensive, voire industrielle. La valorisation de ces algues prend ces dernières années un nouvel essor, notamment pour la production d'alginate.

Certaines algues furent consommées ou cuisinées dès les temps les plus anciens (leur utilisation dans l'alimentation directe, revient à la mode : ulves, wakamé), mais le goémon fut essentiellement utilisé comme amendement pour les cultures et donc récolté par des paysans. Utilisé frais ou sous forme de cendres après brûlage, cet engrais est particulièrement riche en potasse et utilisé notamment pour les cultures intensives d'artichauts du Léon (en Bretagne).



A marée basse, le goémonier allait en bateau pour faucher les laminaires. Un homme à l'avant du bateau coupait les algues avec une gaffe munie d'une faucille. Les algues, remontant en surface, étaient chargées sur la barque, puis ramenées sur le rivage.

Débarqué par les femmes et les enfants sur de grandes civières, le goémon était étalé pour sécher, puis mis en meules. Deux ou trois mois plus tard, il était incinéré.

L'utilisation industrielle du goémon est plus récente, même si dès le Moyen-âge on utilisa les cendres pour la fabrication du verre. C'est au XVII^e siècle que se développa l'utilisation de la "soude de varech", meilleur marché que la "soude d'Alicante" pour la fabrication du verre. Cette industrie périclita avec la fabrication de la soude artificielle (fin du XVIII^e siècle), mais fût relancée par l'utilisation de ces pains de soude pour la fabrication de l'iode et accessoirement du brome. Le procédé de fabrication des pains de soude est resté très primaire et la concurrence chilienne mit à mal cette industrie, malgré les protections douanières. C'est encore plus récemment (début XX^e siècle) que la production d'alginate donna un nouvel intérêt à la culture industrielle des algues. En particulier, une algue rouge, le « petit goémon » (*Chondrus crispus*), dénommée aussi « lichen », fournit du carrageen qui a de nombreuses propriétés et utilisations. Cette production est actuellement très utilisée dans l'industrie alimentaire, cosmétique et thérapeutique. Son intérêt est étudié par l'Ifremer. Quant au varech, il était essentiellement recueilli pour faire, après séchage, du crin végétal (utilisé en literie). Il a bien sûr perdu de son intérêt. Les zostères sont maintenant des espèces protégées, les herbiers abritant de nombreuses espèces de poissons.

A consulter : <http://www.ifremer.fr/aquaculture/fr/algues/index.htm>

Les autres ressources du littoral : maërl, sable

Le "maërl" est produit par les débris d'une algue calcaire accumulés en dépôts plus ou moins importants. Dès 1850, il fut recherché et exploité pour l'amendement des sols qui manquent de calcaire, notamment en Bretagne. Il est extrait à la pelle ou par dragage quand il est recouvert d'une faible couche d'eau. Appelé aussi "tangué" ou "cendre de mer", suivant les régions, ce "sable" gris est recherché comme engrais car généralement riche en carbonate de chaux. Passant d'un sable à l'autre, les dragages récoltèrent aussi du sable pour la construction. Une exploitation industrielle des sables et gravats issus de la mer s'est mise en place, utilisant des techniques plus modernes et efficaces, comme des "sucuses" aspirantes, suscitant de nombreuses controverses.

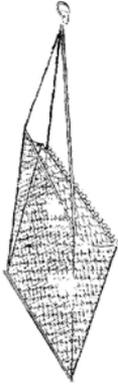
Coquillages : de la cueillette à la conchyliculture

Comme nous l'avons déjà écrit, pendant des siècles, les pêcheurs à pied, équipés d'outils rudimentaires (couteaux, crochets, râteaux quelquefois munis de poches, ...) ont cueilli sur les rivages et sur les rochers la majorité des coquillages consommés : palourdes, praires, coques, bigorneaux, buccins, berniques, solens (« pieds de couteaux »), ... et dans les gisements accessibles à pied : huîtres, pétoncles, moules.

Dans les années 1930, plus de trente mille personnes participaient à cette cueillette sur les côtes de France, certains en faisant leur activité professionnelle unique, d'autres, plus nombreux, une activité complémentaire.

Les dragues

Dès la fin du XVII^e siècle, des bisquines traînaient deux ou quatre dragues pour récolter essentiellement les huîtres des gisements plus éloignés du rivage. Le XVIII^e siècle a vu l'essor du commerce de l'huître et les bancs furent rapidement surexploités. Dès 1786, une étude sur la diminution des stocks de la baie du Mont-Saint-Michel fut demandée par le Contrôleur Général. En 1814, ce sont les négociants et les armements qui demandèrent une réglementation.



La pêche aux coquilles Saint-Jacques et pétoncles fut également pratiquée avec des dragues. Dès le début du XX^e siècle, de petits chalutiers (à vapeur puis motorisés), tiraient de six à quatorze dragues. Cette technique de pêche est encore utilisée de nos jours, avec une réglementation très stricte pour préserver la ressource.

Le parcage et la culture

Dès le XVII^e siècle on réglementa la pêche des moules et dès la fin du XVIII^e siècle on prit des mesures pour protéger les gisements d'huîtres.

Alors que dans les premiers temps on consommait l'huître décortiquée et marinée, on prit l'habitude, au XVIII^e siècle, de la consommer vivante. Pour permettre de fournir des coquillages sains, il fut nécessaire de laisser dégorger dans des parcs les huîtres cueillies et draguées en mer. On s'aperçut rapidement que si on laissait suffisamment longtemps les petites huîtres dans ces parcs, immergées à chaque marée, elles atteignaient une taille commercialisable. Petit à petit la technique de parcage s'améliora et on se mit à cultiver les huîtres. Cette technique permit entre autres de surmonter les périodes de mortalité due à des parasites, en particulier en important des naissains japonais pour relancer l'ostréiculture aujourd'hui florissante.

Paradoxalement, alors que l'on s'aperçut très tôt que les moules qui s'accrochaient aux bouchots, notamment sur les pieux des pêcheries en Manche, étaient de meilleure qualité que les moules sauvages, la mytiliculture progressa plus lentement. La culture sur bouchots se généralisa au début du XX^e siècle avec la disparition des pêcheries et la culture à plat (par analogie à celle des huîtres), permit une extension importante de la production.

La conchyliculture est beaucoup moins importante. Les coquillages (autre que huîtres et moules) vendus sont encore essentiellement fournis par l'exploitation des gisements naturels.

La pêche aux coraux



Dès la Préhistoire, on récolta le corail rouge. On le considérait comme un « arbre de la mer ». Utilisé comme monnaie d'échange, servant de talisman, d'objet de culte ou de matériau de base à la fabrication de bijoux, il n'a cessé d'exciter la convoitise des hommes qui prenaient de plus en plus de risques pour capturer cet or rouge.

Dans l'antiquité

Le corail se pêchait essentiellement autour de la Sicile et, en Gaule, dans les eaux baignant Porquerolles et Port-Cros. On récoltait les branches qui croissaient à très faible profondeur, à l'entrée des grottes ou en bordure même du rivage.

Les Grecs et les Romains possédaient leurs propres corporations de plongeurs nus. Ceux-ci s'immergeaient, lestés d'une pierre, et remontaient au bout d'une minute.

Les Grecs pêchaient également le corail au moyen de filets calés sur le fond, qui en accrochant les branches de corail dans les mailles, les cassaient (précurseurs de la Croix de Saint-André, voir plus loin).

Pline l'Ancien raconte qu'à l'époque romaine, un commerce important se faisait avec l'Inde. Si le corail était à la base d'ornements et de bijoux, les Indiens portaient aussi sur eux des brins comme de précieuses amulettes. Il est encore utilisé comme porte-bonheur aujourd'hui.

Du Moyen-âge à nos jours

Les rivages provençaux possédaient des fonds coralligènes importants qui, de bonne heure, furent exploités. Jusqu'au Xe siècle, la plongée nu (et éventuellement l'utilisation de filet) furent les seules méthodes de pêche du corail rouge. Puis, les Arabes inventèrent un engin ravageur : la croix de Saint-André.

Dès lors, tous les peuples riverains de l'ouest de la Méditerranée (Arabes, Génois, Catalans, Marseillais, ...) se lancent dans l'exploitation et la commercialisation de cet "**or rouge**". Des autorisations d'exploitation sont données par les souverains de l'époque permettant aux Marseillais de s'implanter à Naples, donnant aux Catalans le droit de pêcher en Sicile et Sardaigne et aux Génois de s'implanter en Corse et en Sardaigne.



La **croix de Saint-André** est constituée de deux (ou trois) poutres de bois entrecroisées. L'engin est lesté et muni de morceaux de filet, prévus pour accrocher les coraux brisés par le remorquage sur le fond.

Devenue l'outil de base du corailleur, elle peut être immergée jusqu'à 200 mètres de profondeur. Les modèles le plus utilisés varient de 4 à 5 mètres et pèsent au moins deux quintaux.

La croix est remorquée sur les fonds qui sont dévastés : toute forme de vie disparaît avec la destruction de ces massifs coralliens, refuges des poissons. Une fois exploitées, les zones dépeuplées sont abandonnées.

Dès le XVIe siècle, on a dû réglementer l'exploitation par les croix, en interdisant leur utilisation pour des durées importantes (environ neuf ans), estimées suffisantes pour la repousse du "minéral".

La compagnie marseillaise du corail



Créée en 1576, cette compagnie gèrera l'exploitation du corail jusqu'au début du XIXe siècle. Elle passe des contrats avec les corailleurs, se charge d'organiser la fabrication des produits finis et la commercialisation de ceux-ci. Elle installe des comptoirs tout autour de la Méditerranée et, en particulier, elle a des agents à Alexandrie, point d'échange important avec l'Asie.

Arbre, minéral ou être vivant ?

Ce n'est qu'au XVIIIe siècle qu'un jeune scientifique de Marseille, Peyssonel, fit une communication, combattue par l'Académie des Sciences, expliquant que le corail était un animal marin. Jussieu ayant confirmé les dires du jeune chercheur, l'Académie reconnut son erreur et le corail fut enfin classé dans le règne animal (polype gélatineux qui secrète un squelette calcaire externe).

Comment pêche-t-on le corail de nos jours ?

La demande existe toujours et le commerce du corail reste très florissant (le kilo de corail pouvant se vendre 1 500 Euros). La FAO estime qu'on a pêché 70 tonnes de corail rouge en Méditerranée en 1989.

Les nouvelles croix de Saint-André sont fabriquées avec des rails de fer, encore plus destructrices. Leur utilisation est bien sûr interdite en France et dans la plupart des pays riverains. La pêche au corail rouge est même entièrement interdite, depuis 1998, en Algérie et dans certaines zones méditerranéennes. Mais un trafic international existe et les autorités des pays riverains ont beaucoup de difficultés à empêcher la contrebande qui se fait encore avec ces engins prohibés.

La pêche en plongée avec scaphandre autonome

L'exploitation en plongée sous-marine est sélective et faite par des corailleurs autorisés, notamment en France. Elle nécessite une logistique importante, en particulier pour les plongées profondes, la remontée se faisant par paliers, et les navires sont souvent équipés d'un caisson de décompression pour éviter les accidents.

En France, le corailleur est un inscrit maritime, avec certificat hyperbare, option pêche au corail, et dérogation pour pêche au scaphandre. Le nombre d'autorisations est décidé annuellement par les Directions Régionales des Affaires Maritimes. Le pêcheur doit en outre remplir un carnet de pêche.

La pêche à la baleine



On désigne sous le nom de "**pêche à la baleine**", toute pêche de cétacés de grande taille : baleines franches, baleines grises, rorquals, bélougas, baleines à bosse, différentes espèces de cachalots, narvals, ...

En raison d'une pêche intensive, facilitée par la motorisation des navires, certaines espèces ont disparu et d'autres sont fortement menacées.

Leur reproduction étant lente (un baleineau par an), leur nombre ne progresse que très lentement malgré le moratoire institué, en 1986, par une commission internationale (CBI).



Ce moratoire est bafoué par certains pays sous de faux prétextes scientifiques (Japon, Norvège, Islande, Danemark qui tuent environ 2000 baleines ou rorquals par an, sans comptabiliser les globicéphales annuellement assassinés par les Iles Féroé).

Comme le montre l'histoire de cette pêche, ces mammifères intelligents, chassés par l'homme, se sont retirés de nos côtes atlantiques, alors qu'il y a encore quelques siècles, les baleines circulaient régulièrement en Manche et dans le golfe de Gascogne.

Elles sont manifestement plus tranquilles dans le Pacifique, au large des côtes de Californie, où le tourisme baleinier prend une ampleur considérable. **Une baleine vivante rapporte beaucoup plus qu'une baleine morte.**

Première étape : les Basques poursuivent les baleines

On sait que Grecs et Romains honoraient les cétacés et, en particulier, les dauphins qui les aidaient dans leurs pêches. Il semble que la pêche à la baleine n'apparaisse de façon organisée que vers le Xe siècle au Japon, et au XIe sur les côtes basques. L'influence du bouddhisme a freiné son développement en Asie. Elle a été pratiquée en Manche et sur les côtes de Flandres dès le IXe siècle. Les baleines étaient présentes en nombre important dans ces eaux vers l'an 1000 et étaient encore très nombreuses au début du XVe siècle.

A cette époque les baleines étaient considérées comme des poissons ("poissons à lard" ou "crapois"). Les Basques exploitèrent d'abord les individus qui s'échouaient en nombre sur leurs côtes. La viande et le lard de la baleine étaient très prisés, la graisse servait à faire de l'huile pour l'éclairage, sans oublier les fanons utilisés pour la décoration et bientôt pour la corsetterie. Quant au cachalot, cétacé à dents, également abondant dans le golfe de Gascogne, il produit moins d'huile, mais fournit d'autres ingrédients précieux : **le blanc de baleine** dont on fait des bougies et **l'ambre gris** utilisé en parfumerie.

Puis les Basques prirent la mer, sur des chaloupes de mieux en mieux équipées, pour harponner ces animaux, tout d'abord près de leur côtes et bientôt plus au large, au fur et à mesure que les baleines s'éloignaient, fatiguées très probablement par la guerre acharnée qu'on leur faisait.

Les Basques partirent alors à travers l'Atlantique pour rechercher ces riches proies qui fuyaient.

Les baleines se déplacent vers le Nord, la pêche devient internationale



Bientôt Normand et Bretons, puis tous les riverains de l'Océan et de la Manche suivirent l'exemple des Basques. Ils apprirent cet art difficile et pendant très longtemps, les Français furent les leaders de cette pêche qui se pratiquait encore dans les régions tempérées de l'Atlantique. Les Hollandais, puis les Anglais, s'intéressent à leur tour à cette pêche et apprennent la technique du harponnage, auprès des équipages français, puis en armant des bâtiments dont

l'équipage était composé essentiellement de marins basques.

La suprématie hollandaise au XVIIe siècle

Les guerres que se livrent Anglais et Français et les accords entre Pays-Bas et Angleterre vont ruiner peu à peu les baleiniers français, laissant la suprématie de cette pêche aux Hollandais, soutenus également par les pays scandinaves et les Hambourgeois. Ils s'associent dans une confédération des ports de la mer du Nord (sorte de Hanse, analogue à celle du hareng).



Les expéditions hollandaises (auxquelles sont associés des navires des autres pays cités ci-dessus), sont protégées par des navires militaires, qui font la chasse aux Français. Ils vont même jusqu'à détruire les établissements et huileries à terre, sur les rivages

canadiens.

La pêche au harpon



Pendant des siècles la technique ne change pas. Le navire armé pour la chasse à la baleine embarque une ou deux baleinières : petites barques qui s'approchent de l'animal. Quand le cétacé apparaît à la surface pour respirer, le harponneur, posté à l'avant, lance sa barre

d'acier acéré, reliée à un solide filin fixé à la barque.

L'animal blessé s'enfuit entraînant avec lui la baleinière, jusqu'à épuisement de l'animal. Les baleinières pouvaient être remorquées ainsi très loin du navire, se perdre dans la brume et même parfois être chavirées. Les pertes humaines étaient importantes.

La pêche devint de plus en plus difficile car les baleines pourchassées se réfugièrent de plus en plus au nord, dans les mers froides et glacées. Aux risques encourus par les baleinières s'ajoutent le froid et les icebergs.

Les baleiniers s'aventurent également dans l'hémisphère sud, sur les côtes d'Amérique du Sud, puis dans l'Océan Indien et dans le Pacifique, puis de plus en plus au sud vers l'Antarctique. Notons qu'à cette époque le nombre de captures reste limité, puisque les prises hollandaises étaient de 1868 baleines en 1697 et de 500 en 1771. Un chiffre relativement modeste comparé à celui des pêches industrielles à venir.

La Restauration et les Américains

Louis XVI tenta de relancer la pêche à la baleine en France. Mais ce n'est qu'à la Restauration que cette pratique, fortement subventionnée, redémarra.

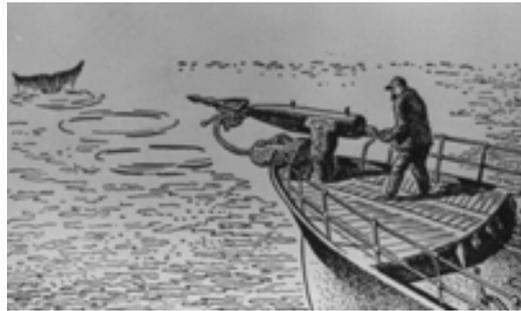
Pendant ce temps l'Amérique du Nord remplaça peu à peu les Hollandais et Anglais, armant jusqu'à 518 baleiniers contre une quarantaine en France.

Cette embellie est de courte durée. Petit à petit les ports français renoncent devant la concurrence et l'avènement des navires à vapeur va signifier la fin de cette pêche en France.

La chasse industrielle aux XIXe et XXe siècles

Le baleinier à vapeur a tout changé. Le harpon propulsé de la proue du navire à l'aide d'un canon simplifie les captures. La baleine malgré sa puissance est incapable de lutter longtemps contre un navire de fort tonnage.

Dès 1850, les français abandonnèrent la chasse à la baleine (en 1868, Le Havre envoie son dernier baleinier). En Europe, elle devient l'apanage des Norvégiens qui arment 150 navires industriels : en 1917, une flottille tua 4 305 baleines près des seules côtes de Géorgie du Sud.



Crédit : Ivan T. Sanderson, Follow the whale

Les techniques industrielles

Les étapes technologiques importantes :



- navires plus puissants susceptibles de s'attaquer aux baleines en haute mer,
- flottilles constituées pour optimiser l'exploitation des zones de migration,
- harpons propulsés,
- harpons à têtes explosives.

Ces nouvelles techniques permirent de pêcher de nombreuses baleines (plus de 10 000 par an à partir de 1910). Le Japon et la Russie se font la guerre pour accéder aux ressources baleinières. Les moyens sont de plus en plus considérables, les flottilles augmentent et, dans les années 1930, on tue plus de 50 000 baleines par an. Cette surpêche aboutit à la disparition complète de plusieurs espèces, d'autres étant en voie de disparition.

En 1946, la Commission Baleinière Internationale interdit la chasse de certaines espèces : l'Angleterre, l'Espagne, la Hollande et la France s'associent aux Australiens, Néo-Zélandais et Américains, en renonçant définitivement à cette pêche.

Un moratoire est mis en place en 1985/1986.

Glossaire technique

alevin	jeune poisson n'ayant pas encore acquis la taille adulte (on dit aussi juvénile ou immature).
amphihalin	se dit d'un poisson dont le cycle de développement se déroule en partie en eau douce et en partie en mer.
armement	le navire étant considéré comme une entreprise, l'armement représente la structure socio-économique de mise en œuvre des moyens financiers, techniques et humains, pour son exploitation.
avançon	partie terminale d'une ligne de pêche constituée d'un fil plus fin qui porte le ou les hameçons.
balance	filet soulevé de petite dimension, monté en général sur un cadre de forme circulaire ; il est mis à l'eau et remonté à la main à partir d'une embarcation ou du rivage.
bolinche	nom donné en atlantique à un senne coulissante de taille moyenne. (<i>voir senne coulissante</i>).
bouée à pavillon	bouée de signalisation d'un engin de pêche, sur laquelle est fixée une perche portant un pavillon de reconnaissance.
boursage	Dans la manœuvre de la senne coulissante , désigne l'action de fermer la partie inférieure du filet en virant la coulisse jusqu'à ce que tous les anneaux arrivent à la potence de senne.
bourser	procéder au boursage .
brasse	mesure de longueur pour les cordages, 1,83m, servant aussi à indiquer la profondeur de l'eau. Ce terme est en usage dans la plupart des nations maritimes mais la longueur en est différente : en France : 1,624 m, en Angleterre et en Amérique : 1,829 m (six pieds anglais).
cabestan	treuil à bras dont la poupée est verticale, utilisé pour des manœuvres nécessitant de gros efforts.
canne	pièce allongée, réalisée en matériau léger, souple et résistant (bois, bambou, fibre de verre, carbone, kevlar etc.), tenue à la main et qui sert à soutenir la ligne.
carrelet	engin de pêche côtière ou d'estuaire, constitué d'une nappe de filet horizontale, en général de forme carrée, soutenu par une armature et qui, après avoir été immergé à la profondeur voulue, est remonté périodiquement à la main ou mécaniquement.

chalut	filet en forme d'entonnoir traîné par un ou deux bateaux.
chalutage par l'arrière	les manœuvres de mise à l'eau et de remontée du chalut s'effectuent par la poupe, dans l'axe du navire, à partir d'un portique, avec une rampe sur les plus gros chalutiers.
cotre	voilier à un mât, gréé avec foc et trinquette.
dogre (dogger)	navire utilisé pour la pêche et répandu dans tous les pays riverains de la Manche, du XVIIe siècle jusqu'au début du XIXe.
doris	à l'origine, embarcation légère à fond plat employée comme annexe opérant à partir d'un navire mère et utilisée en particulier pour la pêche à la morue dans la région de Terre-Neuve. Le doris est utilisé en version motorisée pour la pêche côtière.
dundee	Bateau de pêche à deux mâts, avec des voiles à corne : gréé d'un grand mat portant une voile aurique sur corne, surmontée d'un hunier carré et d'une voile d'artimon. De l'écossais <i>dandy</i> , altéré par rapprochement avec le nom du port de Dundee, ce terme désigne un bateau de pêche qui naviguait en Manche et Mer du Nord et appelé également <i>ketch</i> . Il fut utilisé au cours des dix-neuvième et vingtième siècles.
engin de pêche	ensemble des éléments du dispositif de capture, mis à l'eau durant l'opération de pêche.
épervier	filet en forme de cône évasé, lesté à sa périphérie et retenu par une ligne amarrée en son centre, et qui lancé du rivage ou d'une embarcation, capture les poissons en retombant et en se refermant sur eux.
épuisette	filet en forme de poche, monté sur une armature circulaire ou triangulaire fixée à l'extrémité d'un manche.
estran	zone du littoral soumise au balancement des marées. (<i>syn</i> : zone intertidale).
filage	opération qui consiste à mettre à l'eau un cordage, une chaîne ou un engin de pêche (chalut, câble, funes...).
filer	opérer un filage . (<i>syn</i> : mouiller).
foc	voile triangulaire placée à l'avant d'un bateau à voile.
foène	harpon à plusieurs pointes, utilisé à la main, pour la pêche à pied ou en embarcation, en eau peu profonde. (<i>syn</i> : fouine).
frai	<i>Le frai</i> : petits poissons, larves, alevins.

funne	câble d'acier servant à remorquer l'engin de pêche. Il relie le bateau aux panneaux ou directement aux bras (cas du chalutage en boeuf).
goélette	voilier à deux mâts dont le grand mât est à l'arrière.
haler	exercer un effort de traction sur un cordage ou une manœuvre d'engin de pêche afin de l'amener à bord ou sur le rivage. Tirer et monter le chalut à bord, à la fin du trait.
halin	très fort cordage commis une seule fois et qui reste donc relativement souple, par opposition au grelin (<i>syn</i> : aussière).
hauturier	qui a trait à ce qui est en haute mer (hors de vue des côtes).
haveneau	genre d'épuisette utilisée pour la pêche à la crevette. (<i>syn.</i> havenet, pousseux).
hunier	petite voile située au-dessus de la grand-voile et servant à en augmenter la puissance.
ligne-mère	corde goudronnée ou ligne en nylon de plus fort diamètre, à laquelle sont fixés les avançons.
lougre	bateau à trois mats gréant misaine , grand-voile et tape-cul au tiers. S'y ajoutent un hunier et un foc .
matte	groupe de poissons d'une même espèce et âge ou taille évoluant ensemble (ex : une matte de thons). (<i>syn</i> : banc de poissons).
misaine	voile inférieure du premier mât (mât de misaine), sur les navires gréés à traits carrés (sauf sur les deux-mâts).
mourre de pouar	(signifie : <i>groin de porc</i>). Bateau de pêche côtière en Méditerranée qui s'est transformé au cours du dix-neuvième siècle. Fin et léger au début pour favoriser l'aviron, il s'est élargi et alourdi progressivement. La coque possède une légère dissymétrie (avant plus élancé, arrière plus volumineux et plus haut), ce qui permet d'embarquer une grande quantité de filets sans faire plonger l'arrière du bateau. Il permet de pratiquer plusieurs types de pêche : arts traînants (petit chalut tiré par deux bateaux, chalut à panneaux, ...) et surtout pêches saisonnières (thon, sardine, ...). Il est gréé d'une voile latine souvent complétée par une petite voile triangulaire placée à l'avant (foc).
nasse	piège en forme de cage ou de panier, destiné à la capture des crustacés, poissons ou mollusques. (<i>syn</i> : casier).
panneau de chalut	élément divergent du train de pêche, placé entre la funne et le chalut .

pélagique	relatif à la pleine eau. Adjectif qui qualifie les espèces qui se trouvent en pleine eau et ne dépendent aucunement du fond pour l'accomplissement des fonctions biologiques.
poupe	arrière du navire.
proue	avant du navire.
quart à poche	sorte de bouée en forme de tonneau.
ralingue	cordage monté sur un engin de pêche et servant de support ou de renfort.
ressources halieutiques	stocks ou populations de poissons, crustacés et plantes marines pouvant soutenir des activités de pêche.
salabarde	à bord d'un senneur, époussette de grande taille, manœuvrée manuellement ou mécaniquement, qui sert au transfert de la capture du filet (senne) au bateau.
senne	filet encerclant et traînant, mis à l'eau à partir d'une embarcation, et manœuvré soit du rivage, soit à partir du bateau lui-même.
senne coulissante	filet tournant caractérisé par l'emploi d'une coulisse à la partie inférieure assurant ainsi le boursage du filet et permettant de retenir la totalité du poisson capturé.
TAC	Total Admissible de Captures : poids total en tonnes d'un stock particulier pouvant être capturé au cours d'une période donnée.
tape-cul	mât portant une petite voile, du même nom, située à l'extrémité arrière du bateau et destinée à le maintenir face au vent.
tessure (tésure)	ensemble d'un engin de pêche formé par un nombre variable de filets dérivants mis bout à bout.
tonnage	capacité cubique d'un navire ou de l'un de ses compartiments exprimée en tonneaux. Le tonneau est égal à cent pieds cubes anglais ou à 2.83 mètres cubes (le tonneau de jauge). Le tonnage exprime toujours un volume.
virage	<ul style="list-style-type: none"> - Opération inverse du filage qui consiste à remonter l'engin de pêche à bord du navire. - Dernière phase d'une opération de pêche durant laquelle on enroule les câbles de remorque et on embarque le filet (chalut).
virer	<ul style="list-style-type: none"> - opérer un virage. - haler un cordage par enroulement sur une bobine ou une poupée de treuil.